

224C1150
FR0000066482-OP010-AS03

10 juillet 2024

Ouverture et calendrier de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société.

TIPIAK
(Euronext Paris)

Le 9 juillet 2024, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître qu'elle a déclaré conforme l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société TIPIAK, déposée par Crédit Industriel et Commercial (« CIC »), agissant pour le compte de la société par actions simplifiée C2 Développement (Groupe Terrena) (cf. D&I 224C1144 du 9 juillet 2024).

La note d'information de l'initiateur (visa n°24-292 en date du 9 juillet 2024) et la note en réponse de la société TIPIAK (visa n°24-293 en date du 9 juillet 2024) ont été diffusées et les informations mentionnées à l'article 231-28 du règlement général ont été déposées et diffusées (cf. communiqués diffusés ce jour).

En conséquence, en application des articles 231-32 et 233-2 du règlement général, l'offre publique d'achat simplifiée sera ouverte du **11 au 31 juillet 2024 inclus**.

CIC se portera acquéreur, pour le compte de l'initiateur, des actions apportées à l'offre, sur la base d'un ordre d'achat libellé au prix d'offre portant sur la totalité des actions TIPIAK visées par l'offre.

L'initiateur prendra à sa charge dans le cadre d'une procédure de centralisation (et non en cas d'apport à l'offre au travers de la procédure de cession sur le marché) les frais de négociation (frais de courtage majorés de la TVA y afférente) des actionnaires vendeurs à hauteur de 0,30% (hors taxes) du montant de l'ordre, dans la limite de 150 € par dossier (incluant la TVA).

Euronext Paris fera connaître, par un avis, les conditions de réalisation de l'offre et son calendrier détaillé.